

Délibération N° 2024-06-14-U

Approbation de la convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation » - 2nde édition

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 juin 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER ; M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER ;

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LACHELACHE	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
M. GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. CORNELIS
Mme VIENNEY	a donné mandat à Mme CHARDIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
M. BEDOURET	a donné mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donné mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LACROIX	a donné mandat Mme CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M. LARABI ; Mme INDJA ;

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Loïc DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n°2024-06-14-U

Approbation de la convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation » - 2^{de} édition

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et L5219-1 et suivants,

VU la délibération CM2022/10/21/31-02 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 octobre 2022 lançant le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

VU la délibération CM2023/10/12/29-3 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 12 octobre 2023 renouvelant le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation pour une seconde édition,

VU la délibération CM2024/02/06/11-2 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 6 février 2024 désignant les communes lauréates de la deuxième édition de ce programme,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris déploie auprès de ses communes-membres une stratégie d'innovation afin de répondre aux grands enjeux des transitions de la zone urbaine dense et, en premier lieu, de la transition climatique,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris a lancé, avec Paris&Co, agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole, le programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation » en partenariat avec la Banque des Territoires et l'agence d'attractivité Choose Paris Region,

CONSIDERANT la candidature partagée de la Ville de Fontenay-sous-Bois et de la SPL Marne-au-Bois au programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation », pour le secteur Val de Fontenay Alouettes,

CONSIDERANT que la Ville de Fontenay-sous-Bois a été retenue au sein de la seconde promotion de lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt de la MGP au titre de ce programme,

CONSIDERANT que, dans le ce cadre, la Ville bénéficiera de tests de solutions d'innovation urbaine, en étant accompagnée -dans ce processus- par le partenaire Paris&Co, opérateur du programme,

CONSIDERANT le projet de convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation »,

CONSIDERANT que cette convention ne génère aucune dépense pour la Ville,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote les élu.e.s représentants de la SPL : M. Gautrais, M. Rispal, M. Cornelis, M. Orjebin, Mme Klopp, Mme Nait Bahloul, Mme Lelu, M. Bertrand, Mme Cazals

Délibération n°2024-06-14-U

Approbation de la convention d'engagement au titre
du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation » - 2nde édition

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation » avec la Métropole du Grand Paris, pour une durée de deux ans.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à signer la convention et tous documents y afférents et à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de la présente délibération.

Annexe : Convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation »

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le
Publication **27 JUIN 2024**

le
Notification **27 JUIN 2024**

le

Certifié exécutoire

Le Maire



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

